**Réponse ONG ADALA Maroc, en prévision de la visite au Maroc du** [**Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l’homme et l’extrême pauvreté**](https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-poverty/olivier-de-schutter-special-rapporteur-extreme-poverty-and-human-rights)**, le Professeur Olivier De Schutte**

|  |
| --- |
| **Q1** : La nature de la pauvreté et des inégalités au Maroc, y compris la manière dont la pauvreté est ou devrait être définie et mesurée, son incidence et sa répartition (notamment entre les hommes et les femmes, et entre les régions rurales et urbaines). |
| **Réponse**  *Source : HCP, le Système des Nations unies au Maroc et la Banque mondiale*  pauvrete-covid-025.jpg  Si au cours des vingt dernières années, le Maroc a réussi une réduction significative de la pauvreté monétaire, passée de 15,3% en 2001 à 4,8% en 2014 selon le HCP, les nouvelles estimations de la Banque mondiale, basées sur le revenu par habitant, indiquent que l’incidence de la pauvreté pourrait atteindre 6,6% en 2020. Le rapport constate par ailleurs que, en raison de la crise économique et sociale déclenchée par le Covid19, la proportion de personnes «vulnérables à la pauvreté» et/ou «pauvres» pourrait passer de 17,1% de la population en 2019 à environ 19,87% en 2020, soit 1,058 million de personnes additionnelles.  Ainsi, la crise économique ouverte ces deux dernières années par la pandémie du Covid 19, et prolongée par la sécheresse et par les effets de la guerre en Ukraine, constitue une préfigurant une détérioration significative du taux de croissance économique. Les tensions sont donc fortes et devraient persister au delà de l’année 2022.  Selon OXFAM-Maroc, le Maroc reste le pays le plus inégalitaire du Nord de l’Afrique et dans la moitié la plus inégalitaire de la planète. Ni la croissance continue au cours des vingt dernières années, ni les progrès affichés en termes de réduction de la pauvreté n’ont été suffisants. La montée des inégalités représente d’ailleurs un risque pour poursuivre la lutte contre la pauvreté.  Selon OXFAM, la persistance de ces inégalités provient notamment d’une répartition primaire des revenus défavorable aux salaires. En effet, la décomposition de la valeur ajoutée favorise la rémunération du capital au détriment du travail : entre 1998 et 2016, en moyenne, les salaires ont représenté 30% de la valeur ajoutée, contre 60% pour les profits.  Il est clair que les données sur la pauvreté proviennent essentiellement d’approches statistiques quantitatives de la part du Haut Commissariat au Plan. Ces approches demeurent insuffisantes pour caractériser de manière pertinente la pauvreté. Cette notion n’est pas perçue de la même façon par les populations concernées d’un côté et le HCP de l’autre. De même que les perceptions différent selon les régions et selon le genre, en fonction des caractéristiques historiques et socioculturelles des régions.  Voir à cet effet les deux études originales et inédites réalisées selon une approche purement qualitative :   1. Se soustraire à la pauvreté au Maroc (Moving out of poverty)   Juillet 2007 Groupe pour la réduction de la pauvreté, Réduction de la pauvreté et Gestion économique, Banque mondiale. Etude de terrain, Cas du Maroc, réalisée par MM. Abdesselam Fazouane et Aziz Chaker   1. La pauvreté au Maroc : perceptions, expériences et stratégies   2004 – INSEA Maroc / CRDI Canada (projet MIMAP) Impacts micros des politiques macroéconomiques et d'ajustement (MIMAP). Etude réalisée par Fatima Bakass avec la collaboration de Aziz Chaker |
| **Q2** : L'impact de la pauvreté sur les droits civils et politiques, ainsi que sur les droits économiques, sociaux et culturels tels que les droits à la santé, au logement, à l'alimentation, à l'eau, à l'éducation et à la sécurité sociale. |
| **Réponse** :  La relation pauvreté et droits humains est interdépendante. La pauvreté est à la fois cause et conséquence de l’absence ou l’insuffisance de jouissance des droits humains (civils, politiques, socioculturels et économiques).  Sur le seul plan de l’éducation par exemple, il existe encore aujourd’hui au Maroc plus de 8,5 millions d’analphabètes. Bien que des progrès importants ont été enregistrés dans ce sens en termes de réduction de la proportion (%) de la population analphabète dans le pays (environ 85% en 1960, 28% aujourd’hui), les effectifs d’analphabètes augmentent en chiffres absolus. La seule déperdition scolaire aux premières années de la scolarité des enfants se monte à plus de 400000 élèves par an, alimentant continuellement le « stock » des analphabètes.  Sur le plan de la santé et de la protection sociale, la grande majorité de la population marocaine ne bénéficie pas de l’assurance santé et de la protection sociale. Une importante réforme est en cours dans ce sens, mais elle a besoin de ressources financières publiques gigantesques (ce qui accroitrait la pression fiscale sur les ménages notamment dans une conjoncture économique très défavorable ces 3 dernières années appelée à se poursuivre), ainsi que de la contribution nécessaire mais difficile à obtenir des catégories pauvres et vulnérables de la population |
| **Q4** : Les impacts sociaux et économiques du changement climatique sur les groupes et les individus en situation de pauvreté. |
| **Réponse :**  L’impact du changement climatique sur ces groupes est indéniable, pour la raison essentielle que l’économie marocaine reste très dépendante du secteur agricole, et des activités économiques trop faibles en milieu rural. Le changement climatique marqué surtout par une sécheresse devenue structurelle, aggrave la crise économique en milieu rural, a des conséquences négatives sur les droits socioculturels (baisse de l’accès à l’éducation et à la santé), augmente l’exode rural et accroit la pression sur les centres urbains. |
| **Q5** Le rôle des dépenses budgétaires, de la gestion des finances publiques et de la politique fiscale par rapport à la pauvreté. |
| **Réponse :**  La comparaison entre l’ensemble des charges au titre des Lois de Finances 2022 (520,2 milliards de dirhams, y compris les charges SEGMA et Comptes d’Affectation spéciale) et 2012 (346,7 milliards de dirhams) montre une évolution qui s’établit à plus de 50% sur 10 ans. Ce taux ne semble pas assez conséquent pour couvrir les besoins croissants en développement économique et social, notamment en termes de réduction des inégalités sociales et territoriales persistantes. Il convient d’invoquer certes, pour ces deux dernières années, le cumul de facteurs de contexte particulièrement défavorables tant au niveau international (la pandémie Covid 19 qui a paralysé l’ensemble des économies mondiales, suivie par la crise d’ordre géopolitique en Europe qui se manifeste par une guerre militaire et surtout économique entre d’un côté les pays de l’OTAN appuyant l’Ukraine, et de l’autre la Russie), que national (la sécheresse qui affecte gravement le secteur agricole avec les retombées en chaîne sur les autres secteurs économiques, notamment les petites et moyennes entreprises et les activités informelles).  Le nouveau modèle de développement (NMD), qui est une vision d'avenir pour le Maroc à l’horizon 2035, requiert la mobilisation de ressources financières conséquentes pour son amorçage et sa mise en œuvre et appelle à une stratégie de financement volontariste, abordant ces dépenses additionnelles comme des investissements en vue de créer une dynamique vertueuse inclusive garantissant la soutenabilité.  Il prévoit des financements publics additionnels de l’ordre de 4% du PIB annuellement en phase d’amorçage (2022-2025), soit environ 45 milliards DH.  Ce niveau des financements publics passera à 10% du PIB en rythme de croisière à l’horizon 2030. Le NMD parie sur l’acceptation momentanée du déficit public, le recours à l’endettement et une gestion active de la dette. Mais le plus important concerne une politique fiscale efficace, en mesure de mobiliser des ressources supplémentaires dont le potentiel a été estimé entre 2 et 3% du PIB, soit environ 22 à 34 milliards de DH.  La stratégie de financement du NMD s’appuie en somme sur l’hypothèse du succès de l’amorçage qui va créer une dynamique, permettant au nouveau modèle de s’autofinancer et ce en générant une forte croissance et donc des recettes fiscales conséquentes.  Il est ainsi prévu une croissance de 6% en moyenne, à partir de 2025 et de 7% à partir de 2030, avec une augmentation de la part du secteur privé dans l’investissement évaluée à 35% actuellement. |
| **Q 6 et 7** Des exemples de la manière dont la participation des personnes en situation de pauvreté est encouragée, pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques ou dans les projets d'investissement menés par des entreprises privées |
| **Réponse :**  L’exemple que l’on peut citer dans ce sens est celui de l’Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), mise en place en 2005.  Cette Initiative constitue un cadre stratégique global pour des avancées rapides et continues dans le domaine du développement humain et s’inscrit en harmonie avec les engagements pris par le Maroc en 2000 lors du Sommet du Millénaire pour le Développement. En matière de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité, l’exclusion et la grande précarité, l’INDH représente une triple rupture avec les approches antérieures :   * Un volontarisme politique fort, fondé sur des politiques publiques vigoureuses, plus efficaces et mieux ciblées, l’action caritative ne pouvant s’inscrire qu’en complément et en soutien de ces dernières. * Des modalités innovantes de mise en œuvre des politiques et des programmes publics, fondées sur les constats des différents dysfonctionnements et contraintes qui entravaient leur efficience. Ces nouvelles modalités comportent un ciblage sur des territoires précis, dans un horizon temporel déterminé et une intégration de toutes les interventions en matière d’accès aux capacités et au revenu ainsi que leur appropriation par les bénéficiaires. * Des modalités innovantes de financement : en plus des dépenses budgétaires courantes, et malgré les contraintes qui pèsent sur les finances publiques, un compte d’affectation spéciale a été créé pour l’INDH auprès du Premier Ministre. Les ressources de ce compte sont destinées à être déléguées aux Walis et Gouverneurs après une évaluation des besoins fondée sur les différents diagnostics territoriaux, dans le cadre d’une démarche participative ascendante.   Durant ses deux premières phases 2005-2010 et 2011-2018, l’INDH s’est déployé en quatre programmes principaux :   * La lutte contre la pauvreté en milieu rural (403 communes en phase 1 et 702 en phase 2) ; * La lutte contre l’exclusion en milieu urbain (264 communes puis 532) ; * La lutte contre la précarité (8 catégories de populations en situation de précarité puis 10) ; * Le programme transversal, qui couvre les communes non ciblées dans les 3 programmes précédents.   La Phase III 2019 à 2023 est articulée autour de deux objectifs et quatre programmes :   * Objectif 1 : Préserver la dignité et améliorer les conditions de vie selon la dynamique impulsée depuis 2005  1. Rattrapage des déficits en infrastructures et services sociaux de base 2. Accompagnement des personnes en situation de précarité  * Objectif 2 : Bâtir l’avenir en s’attaquant directement aux principaux freins au développement humain tout au long des étapes de la vie  1. Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes 2. Impulsion du capital humain des générations montantes   Le Budget INDH se décline comme suit :   * Phase 1 (2005-2010) : 10 milliards de DH * Phase 2 (2011-2018) : 18 MDS DH * Phase 3 (2019-2023) : 18 MDS DH |
| **Q 9** Les régions et les villes qui devraient être visitées par le Rapporteur spécial. |
| **Réponse :**  Draa – Tafilalet (Errachidia, Zagora) ; Marrakech Safi (Chichaoua); Béni Mellal Khénifra (Azilal) |
| **Q10**  Les personnes et les organisations que le Rapporteur spécial devrait rencontrer au cours de sa visite dans le pays. |
| **Réponse :**  Association ADALA pour une justice équitable |